POUR LA VERITE

Camarades,

Notre journal *Franchise* vient d'être suspendu *sine die*. Je ne dirai pas que je m'y attendais, tant nous avions respecté la légalité jusqu'en ses détails, allant jusqu'à échopper des lignes que la censure nous laissait la faculté d'imprimer sous notre responsabilité, dans l'espoir fallacieux que ceux qui n'existent que par cette légalité la respecteraient.

Je puis tout de même avouer que cette suspension ne m'a pas surpris.

J'avais annoncé dans le dernier numéro de *Franchise*, que j'allais prendre la défense de *Sébastien Faure*, et la *mienne*, et que j'allais accuser, et convaincre d'imposture des personnages puissants et haut placés. Il n'en fallait pas plus. Ces personnages ne m'ont pas laissé ouvrir mes dossiers. Ils ont trouvé expédient et commode de supprimer mon journal. Contraindre l'adversaire au silence et le bâillonner, c'est le seul moyen de discussion dans lequel ces gens-là puissent avoir la supériorité.

Les camarades apprécieront.

Que tous nos amis d'ailleurs se rassurent, la vérité éclatera bien un jour, elle éclatera, lumineuse et vengeresse, et nos ennemis auraient peut-être tort de chanter déjà victoire, mes dossiers s'ouvriront tout seuls, même si je ne suis pas là et d'aucuns ne riront guère.

(Et nous parlerons de *Godsoll* et des commissions *Morgan*, M. *Albert Thomas* et de bien d'autres choses quand les temps en seront venus.)

Aujourd'hui, nous sommes vaincus, c'est une affaire entendue. Sébastien Faure est en prison, et l'on a supprimé le seul organe dans lequel je pouvais parler. C'est bien. Les sages savent attendre leur heure.

Je veux quand même dès maintenant, pour autant que me le permet l'exiguité de ce tract, mettre certaines choses au point.

Le 23 septembre 1917, *Sébastien Faure* tombait dans un sombre traquenard au marché de Saint-Ouen. Il devait quitter la place importante qu'il occupait à *Ce qu'il faut dire*.

Nous avions fondé ce journal tous les deux, il était normal que, lui disparu, j'en reprenne seul la direction.

Je continuai donc à faire paraître *C. Q. F. D.*

Mais peu de temps après, j'étais perquisitionné et l'on essayait de m'inculper dans une affaire d'espionnage et de désertion : l'affaire *Bouchard*. Cette tentative avorta.

On employa d'autres méthodes.

Dès les premiers jours de novembre, l'*Echo de Paris*, l'*Action Française*, la *Liberté*, la *Libre Parole*, commencèrent la campagne contre *Faure* et *C. Q. F. D.* Les plus infâmes propos furent imprimés. L'*Echo de Paris* écrivit que *C. Q. F. D.* vivait des fonds secrets du ministère de l'intérieur et que M. Malvy acheta la collaboration de S. F. moyennant 5.000 fr., le sénateur Béranger déposait dans *Paris-Midi* des ordures dans le genre de celle-ci :

Les Guilbaux, les Almereyda, les Routier, les Romain Rolland, les Sébastien Faure et les Mauricius, *poursuivent ici la dissolution de nos armées et de nos usines de guerre.*

Et la stupide complaisance de certains de nos politiciens a servi de paravent à tous ces traîtres pour faire cheminer un peu partout la diplomatie du Kaiser jusque derrière les tranchées de l'Entente.

Je répondis comme il convenait dans deux articles de *C. Q. F. D. : Fermez vos gueules* et *Béranger le Foutriquet*.

Mais peu de temps après on supprimait *Ce qu'il faut dire*.

L'immondice alors ne connut plus de digue. Le *Soleil du Midi*, puis l'*Intransigeant* (9 décembre 1917) imprimèrent les révélations (?) de M. *Schrameck*, ancien secrétaire de la *Préfecture de police*, par lesquelles ce fonctionnaire affirmait, paraît-il, que :

« Sébastien Faure touchait depuis de longues années 300 fr. par mois comme indicateur de la police. »

Léon Daudet surenchérissait sur ces accusations et déclarait que non seulement *Faure* était un policier mais encore qu'il se serait partagé 100.000 francs avec *Almereyda* le 2 aout 1914. Il précisait même (5 mars 1918) que c'était le président du conseil *Viviani* qui les avait versés.

La volonté était évidente d'anéantir *Sébastien Faure*, de l'empêcher à jamais de reprendre la place incontestée que lui donnaient son talent et son expérience dans les milieux ouvriers.

Mais il restait les groupes de C.Q.F.D. et moi qui en avait été le fondateur et l'un des plus actifs militants.

Des agents de dissociation apparurent. De bons camarades jadis unis furent trompés, bernés, lancés les uns contre les autres. Des cabales furent montées.

Moi qui avais mis tous mes fonds, toute mon énergie pour monter *Ce qu'il faut dire* et qui en suis encore créancier pour près de 1.500 francs, on me représenta comme un profiteur et un usurpateur. Un misérable déclara à la police que S. F. s'était sauvé avec 14.000 francs alors qu'il était avéré que notre ami n'avait, au moment de son départ, que quelques centaines de francs.

Et un nommé *Wilson* écrivit un tract fantaisiste dans lequel il me représentait comme montant une cabale contre Sébastien, alors que je fus le seul dans la presse avec Génold à prendre ouvertement la défense de notre camarade et que *Franchise* est suspendue précisément parce que j'allais laver entièrement S. F. de la boue dont cherchent à le couvrir des ennemis perfides et au-dessus de lui, l'idéal dont il fut un des plus éloquents militants.

Et, comme si cela ne suffisait pas, *Albert Thomas* répandait sur moi d'étranges bruits, que de singuliers camarades, les uns pour satisfaire de basses jalousies et de mesquines rancunes, les autres parce qu'ils étaient payés pour le faire, colportèrent en les grossissant.

L'un d'eux qui, moins que tout autre pouvait m'accuser, n'alla-t-il pas jusqu'à déclarer au *Comité de Défense syndicaliste* que j'avais fait mettre dans un camp de concentration le camarade russe Fouchs (les déclarations de Mme Fouchs que je publie plus loin mettent à néant cette misérable accusation).

Mais la machination n'en avait pas moins réussi. Les six hommes cités par Béranger comme les plus dangereux pour la politique bourgeoise et le patriotisme d'affaire : *Guilbeaux, Almereyda, Routier, Romain Rolland, Sébastien Faure* et *Mauricius*, étaient hors de combat.

Si j'avais eu un organe, j'aurais mis à jour les dessous fangeux de cette affaire.

J'aurais sommé les accusateurs d'apporter les preuves de leurs accusations.

J'aurais révélé l'étrange moralité de ceux qui se sont donné la mission singulière et inattendue d'épurer les milieux révolutionnaires.

J'aurais demandé à *MM. Schrameck* et *Albert Thomas* les motifs qui les poussaient à révéler sur les places publics les secrets professionnels.

Car enfin ils ont des raisons. Il a eu des raisons, M. Schrameck, de confier au *Soleil du Midi* et à *l'Intransigeant* qu'il payait 300 francs par mois à Sébastien Faure. Il a eu des raisons, M. Thomas, de proclamer dans un banquet à Saint-Etienne ce que M. Malvy avait dit au comité secret et au conseil des ministres.

Ces raisons, je les leur eus demandées. C'est pourquoi on m'a réduit au silence, pourquoi on a supprimé *Franchise*.

Car la seule raison valable qu'ils pouvaient donner, c'est que ce qu'ils ont dit est faux. Si c'était vrai, si réellement S. F. et moi nous avions été des agents du gouvernement, ce ne sont pas eux qui sont officiellement des agents du gouvernement qui l'auraient révélé.

Si c'était vrai, on n'aurait pas arrêté *Sébastien Faure*, on n'aurait pas supprimé *Franchise* après avoir supprimé *Ce qu'il faut dire*.

La preuve de leur mensonge est incluse dans les faits.

Les bons camarades qui, par passion ou par légèreté, ont coopéré inconsciemment à cette basse œuvre de gouvernement, sauront, j'en suis certain, se ressaisir. Quant aux autres, aux esprits malfaisants et aux authentiques policiers qui continueront après cet exposé à jeter la calomnie et la suspicion sûr les plus sincères militants, il n'y a qu'à s'en remettre à la justice immanente pour les empêcher de nuire.

MAURICIUS.

APPENDICE

A la suite de nombreuses lettres envoyées à M. Albert Thomas, au sujet d'une conversation qu'il aurait eue à St-Etienne avec *Blanchard*, des Métaux, *Chanvin*, du Bâtiment, *Bourse*, du Matin, etc., et après avoir fait traîner les choses en longueur, pendant près de deux mois, M. Thomas consentit à venir s'expliquer devant moi.

La procédure avait été réglée secrètement entre *Alb. Thomas* et *Péricat*. On ne me permit ni de savoir de quoi l'on m'accusait, ni d'amener des témoins, ni de faire venir une sténographe.

Devant *Péricat*, *Lemoine*, *Roudninsky* et *P. Renaudel*, *Albert Thomas* déclara qu'interrogé par *Chanvin*, lors d'un banquet à St-Etienne, il aurait simplement dit de se méfier de moi et de *S. Faure*. Il ne pensait pas, dit-il, que l'affaire prendrait cette extension, mais il était prêt à préciser sa conversation :

« Attaqué vivement par *Clémenceau*, au Comité secret du Sénat en décembre 1916, au sujet de *S. Faure*, *M. Malvy* aurait dit : « Vous avez été ministre de l'Intérieur M. *Clémenceau*, vous savez qu'il y a des choses qu'on ne peut pas dire et des gens qu'on doit ménager. »

« Attaqué de nouveau par M. *Clémenceau*, à la séance publique du Sénat le 22 juillet 1917, M. *Malvy* fut interrogé à un

Conseil de guerre ultérieur, par le ministre de la justice *Viviani* qui lui demanda si on arrêtait *Mauricius*. M. *Malvy* répondit : « Laissez moi régler cette affaire ». L'amiral *Lacaze* ayant insisté, le ministre de l'intérieur dit alors : « Mauricius nous rend des services ». *Albert Thomas* ayant blâme *Malvy* à ce sujet, ce dernier aurait précisé : « J'ai demandé pourquoi, après sa conférence de Bourges, on n'avait pas arrêté *Mauricius*, un fonctionnaire de la Préfecture de police m'a dit que celui-ci avait rendu des services et avait même fait arrêter des militants ».

Albert Thomas déclara n'en pas savoir davantage.

Je lui fis remarquer, que j'avais été arrêté en avril 1917 a *Paris* d'abord, à *Bourges* ensuite, avant ma conférence, qu'on m'avait relaché, parce que légalement on ne pouvait faire autrement, qu'au demeurant la *Préfecture de police de Paris n'avait pas qualité pour m'arrêter* après la conférence, et que c'était les agents de la Sûreté générale qui m'avaient suivi et qui firent un rapport extrêmement détaillé de ma conférence, qui auraient dû le faire, que M. Clemenceau avait signalé cette conférence au Sénat, mais qu'il avait mis en cause et en termes, autrement précis, d'autres militants tels que *Merrheim, Péricat, Hubert*, que ceux-ci n'avaient pas été arrêtés plus que moi, qu'enfin, à la suite des attaques de M. Clemenceau, *moi seul*, avais été poursuivi *sur la plainte de M. Malvy !*

Je sommais enfin, M. *Thomas* de dire les noms des militants que j'aurais fait condamner, et les affaires auxquelles j'aurais été mêlées, mais M. Thomas déclara ne rien savoir de plus que ce qu'il avait dit, et n'être en rien mon accusateur.

En définitive M. *Albert Thomas* se défilait derrière M. *Malvy*.

Il fallait donc toucher ce dernier. *Le Comité de défense syndicaliste* ayant décidé de ne plus s'occuper de cette affaire et me laisser me « débrouiller » par mes propres moyens, j'écrivis plusieurs lettres à M. Malvy, qui consentit à nous recevoir le 27 avril. Les camarades qui m'accompagnaient ont, à la suite de cette entrevue, rédigé le procès-verbal suivant :

PROCES-VERBAL

A la suite du procès-verbal lu par Péricat *au Comité de Défense syndicaliste, et duquel il ressortait qu'*Albert Thomas *avait déclaré ne pas être l'accusateur de* Mauricius *et de* Sébastien Faure, *mais uniquement le témoin rapporteur de ce que* M. Malvy *avait dit aux séances secrètes du Sénat et au Comité de guerre, nous avons été reçus par* M. Malvy *le 27 avril* 1918.

Avant cet entretien Mauricius *nous avait communiqué les lettres qu'il avait écrites à M. Malvy et avisé que plusieurs membres du C. D. S. qu'il avait sollicités, soit pour écrire à M. Malvy, soit pour l'accompagner chez ce dernier, s'y étaient refusés.*

En notre présence, et en celle de Mauricius *et de deux secrétaire, M. Malvy déclara de la façon la plus énergique et la plus formelle :*

Que pendant les trois années qu'il resta au pouvoir, il n'avait jamais vu Mauricius, ni n'avait eu aucun rapport avec lui.

Qu'en conséquence, il n'avait pu ni lui donner de mission, ni en obtenir des renseignements quelconques, ni lui verser aucune somme d'argent.

Que Mauricius *n'avait jamais eu aucun rapport avec la Sûreté Générale et qu'il n'appartenait et n'avait jamais appartenu à aucun service politique ou policier relevant du ministère de l'Intérieur.*

En ce qui concerne Sébastien Faure :

Qu'il l'avait reçu à plusieurs reprises, mais que ce n'était en aucune manière pour des affaires de police.

Qu'il ignorait les propos attribués à M. Schrameck.

Mauricius *lui ayant posé une question relative à ses déclarations au Conseil des ministres et en particulier au fait que des arrestations auraient été opérées sur les indications fournies par Mauricius, M. Malvy répondit :*

Que ses dires avaient été grossis et déformés.

Qu'en ce qui concernait les arrestations il n'y avait pas à en tenir compte.

Qu'effectivement il avait tenu certains propos au Comité secret du Sénat, relatifs à S. Faure, et au Conseil des ministres relativement à Mauricius, mais qu'il était lié par le secret professionnel.

Il pouvait dire toutefois, en ce qui concerne Mauricius, *qu'il avait déclaré ne pas l'arrêter parce qu'un policier lui avait dit qu'il avait rendu des services.*

Ce sont là toutes ses paroles au Comité de guerre. Il déclare, toutefois, n'avoir aucune preuve de ce qu'a pu dire ce policier et n'en prendre en aucun cas, ni d'aucune manière, la responsabilité.

Au cours de cette conversation, nous avons eu l'impression très nette que M. Malvy avait essayé, aux séances secrètes du Sénat et au Conseil des ministres de se tirer d'embarras en disant des paroles qu'il ne pensait pas être rapportées aux intéressés par ce qu'il appela lui-même « les regrettables indiscrétions d'Albert Thomas ».

En définitive, tant des déclarations de M. Malvy que de l'ensemble de l'entretien, il résulte pour nous que les bruits colportés sur notre camarade Mauricius sont dénués de tout fondement et qu'il reste comme auparavant digne de notre confiance.

En conséquence, nous avons rédigé et signé le présent procès-verbal et l'avons remis à Mauricius pour qu'il en use comme il l'entendra.

Fait à Paris, le 29 avril 1918.

SIROLLE,

du Syndicat des Cheminots de l'Etat ; Délégué au Comité de Défense syndicaliste.

GÉNOLD,

Secrétaire de rédaction de *Franchise ;* Membre du Comité pour la reprise des relations internationales.

D'autre part Mme Fouchs, interrogée sur les bruits colportés au Comité de défense syndicaliste, déclara que son mari était dans un camp de concentration et qu'il était impossible pour le moment de correspondre avec lui, mais que les motifs de cette incarcération avaient leurs causes dans le fait que Fouchs était noté comme révolutionnaire russe, s'occupant activement des milieux russes de Paris (où Mauricius n'a jamais mis les pieds) et qu'il avait été vraisemblablement dénoncé comme défaitiste par des membres de la Ligue civique avec qui il avait eu une altercation. Mme Fouchs déclara formellement que jamais ni elle ni son mari n'avaient mis Mauricius *en cause et que les bruits qu'on lui rapportait étaient absolument sans objet.*

Les misérables accusations s'effondrent dans leur néant.

J'ai tenu à donner aux camarades ces preuves justificatives, puisque 15 ans de lutte et de propagande pour l'Idéal qui nous est cher, ne m'ont pas mis à l'abri des infâmes calomnies avec lesquelles on a tenté de salir Bakounine, et sous lesquelles on a tué Girier-Lorion.

L'histoire est un recommencement, et les procédés de gouvernement ne varient pas beaucoup. Insinuer qu'un militant est de la police, c'est un moyen policier bien connu.

J'ose espérer qu'après cet exposé qui manque de détails, mais qui ne manque pas de netteté, les camarades ne se laisseront plus, ni pour moi ni pour d'autres, prendre à ce piège grossier dans lequel on s'efforce de tuer la propagande, en disqualifiant les propagandistes.

MAURICIUS.

2, impasse Girardon.

Paris (18e).

IMPRIMERIE FRANÇAISE (Maison J. Dangon) 123, rue Montmartre, 123, Paris (2e) Georges Dangon, imprimeur